

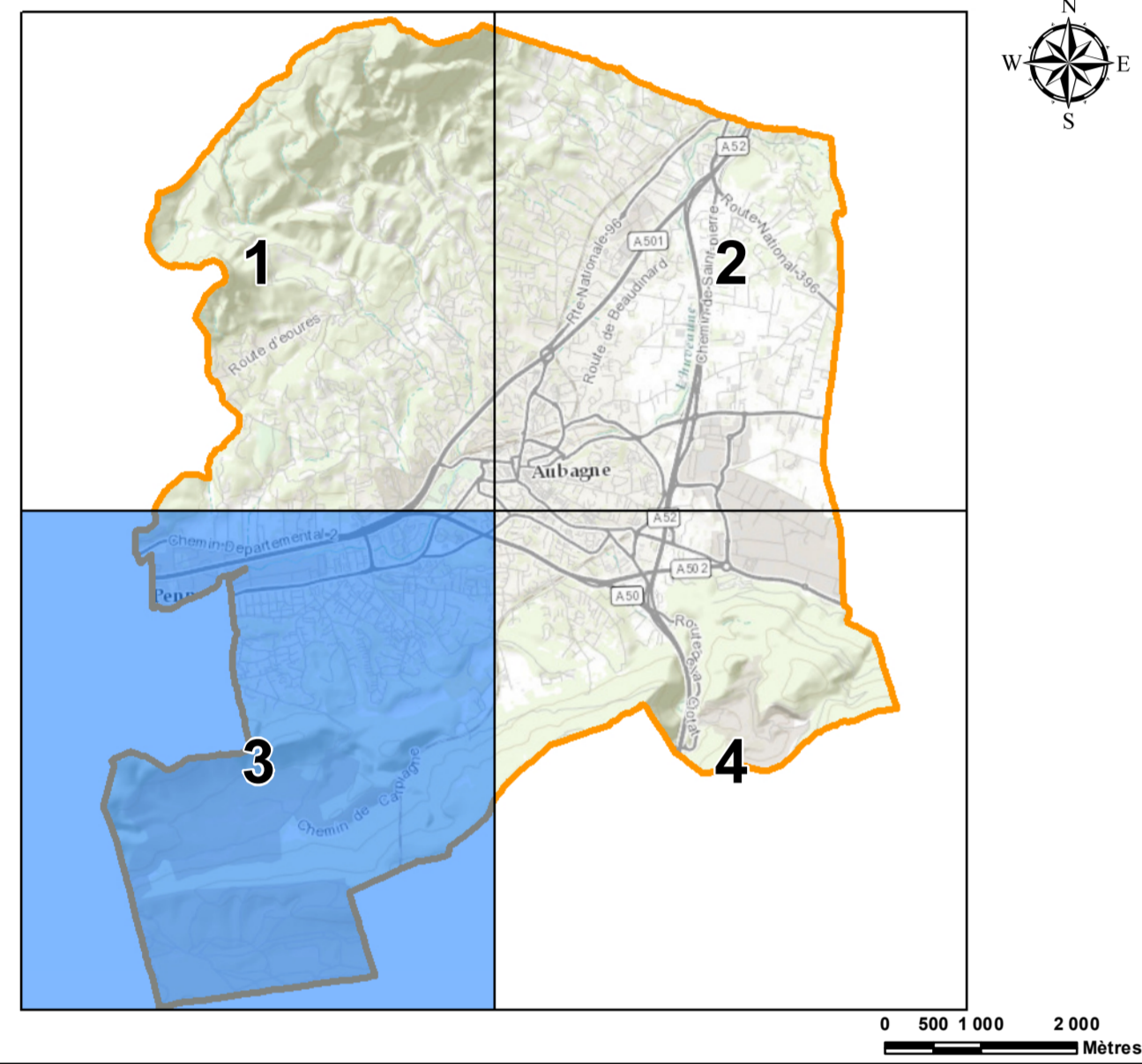


PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°1

Annexes 4 :
Annexes informatives du classement sonore des infrastructures terrestres
Planche n°3 sur 4



PLU approuvé par DCM du 22 novembre 2016	
Modification n°1 approuvée par DCM du 13 décembre 2017	



I. Le classement des infrastructures routières

- Infrastructure routière de catégorie 1 (300m)
- Infrastructure routière de catégorie 2 (250m)
- Infrastructure routière de catégorie 3 (100m)
- Infrastructure routière de catégorie 4 (30m)
- Secteur affecté par les nuisances sonores routières

II. Le classement des voies ferroviaires

- Voie ferroviaire en surface de catégorie 1 (300m)
- Voie ferroviaire souterraine de catégorie 1
- Secteur affecté par les nuisances sonores ferroviaires

III. Autres informations générales

- Infrastructure ou autres
- Hydrographie, bassin, piscine, réservoirs...
- Bâtiment
- Limite communale
- Tableau d'assemblage des planches au 1/2000ème

